

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LE TEICH (33) et en visioconférence

Séance du 24 octobre 2023
Délibération n°2023-112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Teich (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DELUGA François**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. FORET Thierry, **M. DUFAY Michel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. COUTIERE Dominique

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. GILLE Hervé**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à M. SORE Serge, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge

Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé)

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	23	Représentant nombre de voix	72
Nombre de pouvoirs	6	Nombre de voix pour	72
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

Ecomusée

Programme annuel d'investissement

Réduire la vulnérabilité de l'Ecomusée face au risque incendie

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de Parc, il a été proposé un programme pluriannuel d'investissements qui permet d'identifier les priorités sur les deux équipements porte d'entrée et vitrines du Parc, que sont l'Ecomusée et la MNBA.

Le Comité Syndical, par délibérations n°2023-85 a validé les programmes d'investissement prioritaires de l'Ecomusée, suivants

- Mise à niveau des bâtiments techniques

- Rénovation de la maison de maître

Il est envisagé de compléter ce programme d'investissement par le projet suivant.

L'Ecomusée de Marquèze fait partie des musées de société qui propose au public la présentation de la vie rurale traditionnelle. Il reconstitue in situ un quartier de la Haute-Lande au sein d'une clairière agricole dans le massif des Landes de Gascogne. Distant du centre bourg de sabres, ce site isolé est accessible pour le public exclusivement par train. Ces caractéristiques qui participent à son attractivité, contribuent également à une vulnérabilité par rapport à la question des feux de forêt.

L'été dernier a mis en évidence cet aspect, et a reposé la question de limiter ces points de fragilité, notamment par un travail de débroussaillage des parcelles forestières appartenant au Parc, ou entourant le site. Il est également nécessaire de répondre aux Obligations Légales de Débroussaillage de part et d'autre des 5 km de la ligne de chemin de fer.

Pour parvenir à un entretien régulier, il est proposé d'acquérir du matériel d'entretien forestier.

Par ailleurs, le pavillon des Landes doit répondre aux exigences de sécurisation des espaces de médiation et de conservation des collections. Un plan de sauvegarde des collections est en voie de finalisation afin d'organiser la sauvegarde prioritaire des pièces de collections les plus exceptionnelles. Pour compléter cette organisation, il s'avère nécessaire de moderniser le dispositif d'alarme d'incendie et d'en installer une nouvelle plus performante.

Enjeux :

- *Réduire l'exposition du site de Marquèze aux incendies*
- *Assurer une meilleure protection contre le risque de feu*
- *Préserver des espaces patrimoniaux et objets de collection*

Le coût d'acquisition (et installation) sur ces deux projets est estimé 50 000 € HT, selon la répartition suivante :

Projets	Montant HT
Acquisition de matériel pour la mise en œuvre des OLD	30 000 €
Alarme incendie	20 000 €
TOTAL	50 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des financements	Montant
Région	20 000 €
Parc (auto financement)	30 000 €
TOTAL	50 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce projet et son plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents
- **D'OUVRIR** les crédits nécessaires par décision modificative présentée en séance

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le